



COMPTE RENDU

CONSEIL SYNDICAL DU 12 OCTOBRE 2020

L'an deux mille vingt le douze octobre à dix-neuf heures quinze, a eu lieu à la salle ISLEA à Avermes, le **Conseil Syndical du SICTOM Nord Allier**, sous la présidence de **Monsieur PINET Didier**, Président.

Membres en exercice : 144

Date de convocation : 5 octobre 2020

Membres présents : 108

Membres votants : 116

Etaient présents : Didier PINET, Yves LENOIR, Jean-Luc ALBOUY, Gilbert LARTIGAU, Geneviève PETIOT, Kévin BELLIER, Alain DENIZOT, Michel CHOMONT, Jean-Michel LAROCHE, Christophe POMMIER, Eric TOURRET, Arnaud HAY, Bérengère JACQUIN, Gérard LURAT, Jean-Claude SELLOT, Claire CABANEL, Xavier FAIVRE-DUBOZ, Sylviane BEL-ANDRE, Christophe de CONTENSON, Jean-Luc GAUTHIER, Isabelle DINET, Guy GOUGNOT, Frédéric BEAUTEMPS, Régis CHILARSKI, Emmanuel PALTZ, Jean-Paul BISSONNIER, Sébastien JOLY, Jacques FRADIN, Jocelyne BERNARDIN, Robert ERAUD, Patrice BUCHET, Mathieu GEFFRAY, Johnny KARI, Dominique LEGRAND, Hulya PAGNON, Dominique DARNET, Nathalie CONTOUX, Martine AURAMBOUT-SOULIER, Guillaume SAUNIER, Emmanuelle STAIGER, Gérard DEVENE, Sébastien CHARLES, Franck MORIZOT, Raphaël BRENON, Alain VENDANGE, Laurent RIAT, Vincent RONDEPIERRE, Jean-Paul PETIT, Louis BERNARDET, Odile DURET, Guy CHAUMET, Guillaume MARGELIDON, Annick ANGLARES, Catherine JOLY, Patrice GIRARD, Régis RUSTON, Régis SZALKO, Pascale FOUCAULT, Yasmina KORIS, Michèle DENIS, Jean-Michel BOURGEOT, Catherine BRISVILLE, Maria BARRETO, Vincent SALFRANC, Catherine SEGAUD, Eric de BURE, Jean-Maurice ROY, Isabelle REFFAY, Jean-Jacques LABUSSIÈRE, Jacqueline PERDRIZET, Laurent DESMYTTER, Annie-France POUGET, Michèle BEURRIER, Sophie GARREL, Roland BION, Sylvie DUPUIS, Mickaël PERROD, Céline RODAMEL, Gérard NAFFETAS, René LAPENDRY, Pascal THEVENOUX, Fabien GIMENEZ, Marie-Thérèse MARION, Adèle VAUDELIN, Michel BRENOT, Violaine BAUDON, Gilles CHABERT, Quentin PACAUD, Serge LAFORET, Katherine SIMON, Alain SOUFFERANT, Dominique PELLETIER, Joël BOGACZ, Maud ROGER, Ginette ROUZEAU, Antoine FARIZON, Yves PETIOT, Bernard DELILLE, Sylvie EDELIN, Jean BACOURT, Odile PIERROT, Olivier MONNET, Evelyne THEVENIN, Alain-Michel BLANCHARD de la BUHARAYE, Didier RICHE, Eric CLAVEL, Serge REIGNER, Philippe MARTIN.

Etaient excusés : Anthony JACQUELIN, Nicole BERTRAND, Lyliane EYRAUD, Laëtitia PLANCHE, Cédric GEORGET, Caroline COMMERE, Anne KEBOUR, Annie DEBORBE, Michel BARBARIN, Michel CLAIRE, Xavier ANGLEYS, Patrick BENIGAUD, Gaëtan TISSIER, Jacques BRECHIGNAC, Brigitte DEVILLE, Dominique DESFORGES-DESAMIN, Daniel LACARIN, Yvon GILLES, Yannick LUCOT, Eric VENUAT, Michel AUBAILLY, Danièle THIERIOT.

Avaient donné pouvoir : Michel CLAIRE à Gilbert LARTIGAU, Xavier ANGLEYS à Pascal THEVENOUX, Dominique DESFORGES-DESAMIN à Régis RUSTON, Jacques BRECHIGNAC à Didier PINET, Michel BARBARIN à Vincent RONDEPIERRE, Eric VENUAT à Evelyne THEVENIN, Michel AUBAILLY à Ginette ROUZEAU, Yannick LUCOT à Mathieu GEFFRAY.

Secrétaire de séance : Jean-Luc ALBOUY

Assistaient également à la réunion : Thierry GAUDET, Nadia GODIGNON, Manuel BOUILLLOUX, Jocelyne VEVRE, Nicole BLANCHET, Marion SANNER du SICTOM Nord Allier.

Le quorum étant atteint, le Conseil Syndical a pu valablement délibérer

TABLE DES MATIERES

1/ APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL SYNDICAL DU 22 SEPTEMBRE 2020

2/ RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE - ANNEE 2019

3/ DESIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION DE CONCESSION DE SERVICE PUBLIC (CCSP)

4/ BUDGET PRIMITIF 2020 : DECISION MODIFICATIVE N°2

5/ TEOM : EXONERATIONS POUR L'ANNEE 2021

6/ MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

7/ FIXATION DU COUT DE TRAITEMENT DES DECHETS VERTS SUR LA PLATEFORME DE COMPOSTAGE DES DECHETS VERTS POUR LES APPORTS EXTERIEURS POUR L'ANNEE 2021

8/ CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'ESPERLUETTE POUR LA CREATION D'UN SITE DE COMPOSTAGE PARTAGE

9/ INFORMATIONS SUR LES DECISIONS PRISES DANS LE CADRE DES DELEGATIONS DU CONSEIL SYNDICAL AU PRESIDENT

10/ INFORMATIONS DIVERSES APPORTEES PAR LE PRESIDENT AU CONSEIL SYNDICAL



M. le Président énonce les excusés et les pouvoirs. Il remercie les délégués de leur présence.

Monsieur PINET informe l'ensemble des élus que cette séance sera enregistrée. A chaque prise de parole, il demande que la personne donne son nom.

Monsieur Jean-Luc ALBOUY est désigné secrétaire de séance.

M. le Président fait observer une minute de silence en mémoire de Monsieur Jacques POTIN, agent du SICTOM Nord Allier depuis 40 ans décédé courant septembre.

1/ APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL SYNDICAL DU 22 SEPTEMBRE 2020

Extrait de la délibération

Monsieur le Président rappelle que le compte rendu du Conseil syndical du 22 septembre 2020 a été transmis pour information.

Il demande aux délégués si ce compte rendu appelle des réserves ou des observations.

Ce compte rendu est approuvé.

2/ RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE - ANNEE 2019

Monsieur le Président rappelle que le rapport annuel 2019 du SICTOM Nord Allier ainsi que ses annexes :

- le rapport annuel d'exploitation de l'ISDND de Chézy,
 - le rapport annuel d'exploitation du centre de tri,
 - le rapport annuel d'exploitation de l'unité de valorisation du biogaz,
 - le rapport annuel d'exploitation de la Plateforme de Compostage des Déchets Verts (PCDV),
 - le rapport annuel d'exploitation de l'UVEOM de Bayet,
 - le rapport annuel d'exploitation de l'ISDND de Cusset,
- ont été transmis à l'ensemble des élus.

Monsieur PINET donne la parole aux différents acteurs pour présenter leur rapport avec une projection des faits significatifs.

Présentation du rapport annuel de l'ISDND de Chézy par Jean-Matthieu FALLOURD et Cyril GAGLIARDONE - Société COVER
L'exploitation de l'ISDND de Chézy a pris fin en septembre 2019.

Débat :

M. GAUTHIER demande une explication sur un résultat d'analyse dépassant la limite de quantification de laboratoire.

M. FALLOURD explique que tous les laboratoires ont des normes d'analyse. Les résultats sont tellement faibles qu'ils sont indétectables. Le laboratoire a détecté un frémissement non significatif. Monsieur Fallourd rappelle que ce type de résultats doivent s'analyser sur du long terme. Un suivi sera réalisé l'année prochaine pour observer une éventuelle variation.

Présentation du rapport annuel de l'unité de valorisation du biogaz par Xavier JOLY - Société GASEO
Aucune question n'est posée.

Présentation du rapport annuel de la PCDV par Jacques MESTAS et Vincent TARAMINI - Société SUEZ ORGANIQUE
Aucune question n'est posée.

Présentation du rapport annuel du centre de tri par Jackie RENAUD - SPL ALLIER TRI

Sont présentés les bilans 2018-2019 et 2019-2020.

Mme RENAUD diffuse deux films retraçant la création et l'exploitation du centre de tri départemental.

Débat :

Mme RENAUD explique que les collectivités actionnaires doivent travailler sur la qualité des emballages entrants au centre de tri. Le plastique est repris en filière à un coût égal à 0 €, et coûte aux collectivités adhérentes de la SPL ALLIER TRI. Cette dernière étudie la possibilité de trier le plastique sur place, car le coût d'exploitation est mineur.

M. PINET précise que le choix de la SPL du tri du mix fibreux et mix plastique était subordonné à l'obtention de subventions de l'éco-organisme CITEO. Seulement, à ce jour, la reprise de ce type d'emballage n'est pas avantageuse.

M. PINET explique que la qualité du produit apporté au centre de tri dépend de l'utilisateur mais aussi de son mode de collecte. Le territoire du SICTOM Nord Allier, contrairement aux autres syndicats du Département, n'a pas mis en place de bacs jaunes à disposition des usagers. Monsieur le Président rappelle que le SICTOM Nord Allier avait d'autres projets (nouvelle déchèterie de Chézy, création d'un quai de transfert, travaux sur le réseau déchèteries...) qui ont vu le jour en même temps et ne pouvait donc pas financer l'installation de bacs jaunes sur son territoire.

Certes le geste de tri en milieu rural n'est pas simplifié pour les usagers. L'étude d'optimisation de collecte prévue en 2021 montrera la pertinence d'une dotation de bacs jaunes sur le territoire du syndicat.

Il faut capter un maximum de produit pour abonder le centre de tri et ainsi équilibrer son fonctionnement.

Il n'est pas impossible de passer par la loi pour que les industriels utilisent des produits recyclés. Pour l'avenir de notre planète, il faut que les industriels s'approprient des matières premières qu'ils ont mis sur le marché.

M. BERNARDET dit que la meilleure solution d'amener les usagers à trier correctement est d'organiser des visites du centre de tri. Il demande si des visites sont organisées.

Mme RENAUD répond par l'affirmative et précise qu'une journée Portes ouvertes a eu lieu l'année dernière à laquelle 700 personnes se sont déplacées. Sur l'ensemble de l'année 2019, le nombre de visiteurs s'élève à environ 1 000 personnes. Celles-ci sont maintenues depuis le début de l'année 2020, mais les mesures sanitaires liées au COVID-19, mises en place depuis mars, ont quelque peu compliqué leurs organisations.

M. BERNARDET demande au Président à ce que soient organisées des visites du centre de tri à destination des élus.

M. PINET répond qu'il est prévu des visites pour les élus qui seront organisées par la SPL Allier tri.

Présentation du rapport annuel du SICTOM Nord Allier par Thierry GAUDET

Débat :

M. BRENOT demande à ce que lui soit confirmé que les verres pour boire ne sont pas acceptés dans les colonnes à verre.

M. GAUDET répond qu'effectivement ce type de déchets doit être mis dans les sacs noirs. Sont acceptés, dans les colonnes, uniquement les verres bouteille et tous types de bocaux.

M. GAUDET indique que du verre bouteille est encore trouvé dans les sacs noirs. Il précise que la présence de verre peut être dangereux pour les ripeurs lors du ramassage.

M. PINET ajoute que les sacs noirs sont traités par incinération à l'UVEOM de Bayet. Le coût et la TGAP sont appliqués au tonnage apporté. De ce fait, M. le Président encourage vivement les usagers à trier ses déchets afin de limiter les augmentations de TEOM.

Présentation du rapport annuel de l'UVEOM de Bayet par Thierry GAUDET

Aucune question n'est posée.

Présentation du rapport annuel de l'ISDND de Cusset par Thierry GAUDET

Aucune question n'est posée.

Extrait de la délibération

CONSIDERANT que :

- le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets pour l'année 2019, réalisé par le SICTOM Nord Allier,
- le rapport annuel d'exploitation de l'Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux (ISDND) de Chézy, remis par l'exploitant COVED,
- le rapport annuel d'exploitation du centre de tri de Chézy, remis par la Société Publique Locale ALLIER TRI,
- le rapport annuel d'exploitation de l'unité de valorisation de biogaz, remis par le valoriste GASEO,
- le rapport annuel d'exploitation de la plateforme de compostage des déchets verts de Chézy, remis par la Société SUEZ ORGANIQUE,
- le rapport annuel d'exploitation de l'Usine de Valorisation Énergétique des Ordures Ménagères (UVEOM) de Bayet, remis par le délégataire, LUCANE/VEOLIA,
- le rapport annuel d'exploitation de l'Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux (ISDND) de Gaïa à Cusset, remis par le délégataire SUEZ RV CENTRE EST,

ont été présentés aux délégués,

Le Conseil syndical prend acte de ces rapports qui seront transmis aux collectivités adhérentes.

3/ DESIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION DE CONCESSION DE SERVICE PUBLIC (CCSP)

Extrait de la délibération

VU l'article L.1414-2 du Code Général des Collectivités Publiques (CGCT) qui prévoit la mise en place d'une Commission de Concession de Service Public,

VU l'article L.1411-5 du CGCT fixant la composition d'une Commission de Concession de Service Public (CCSP),

VU l'article D.1411-5 du CGCT stipulant les conditions de dépôt des listes,

Vu la délibération AG_DEL200922_04 du 22 septembre 2020 par laquelle le Conseil Syndical a constitué une Commission de Concession de Service Public et a défini les modalités de dépôt des listes candidates,

CONSIDERANT qu'une seule liste a été déposée au SICTOM Nord Allier dans le délai imparti et qu'elle est composée de la façon suivante :

<u>Membres titulaires :</u>	<u>Membres suppléants :</u>
- M. GEORGET Cédric	- M. CHARLES Sébastien
- M. GAUTHIER Jean-Luc	- M. GILLES Yvon
- M. SZALKO Régis	- M. JUGE Romain
- M. GEFFRAY Mathieu	- M. PERROD Mickaël
- M. BELLIER Kévin	- M. RUSTON Régis

Monsieur le Président propose au Conseil Syndical de se prononcer sur la liste déposée.

VU l'article L2121-21 du CGCT qui prévoit que l'assemblée peut se prononcer sur le fait de ne pas procéder aux nominations au scrutin à bulletin secret,

Après en avoir délibéré, le Conseil Syndical, à l'unanimité :

- ⇒ **ACCEPTE** que le scrutin se déroule à main levée,
- ⇒ **DECLARE** la composition de la Commission de Concession de Service Public de la manière suivante :

<u>Membres titulaires :</u>	<u>Membres suppléants :</u>
- M. GEORGET Cédric	- M. CHARLES Sébastien
- M. GAUTHIER Jean-Luc	- M. GILLES Yvon
- M. SZALKO Régis	- M. JUGE Romain
- M. GEFFRAY Mathieu	- M. PERROD Mickaël
- M. BELLIER Kévin	- M. RUSTON Régis

4/ BUDGET PRIMITIF 2020 : DECISION MODIFICATIVE N°2

Extrait de la délibération

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2311-1 à 3, L2312-1 à 4 et L2313-1 et suivants,

VU la délibération du Conseil syndical en date du 17 février 2020 approuvant le budget primitif de l'exercice en cours,

CONSIDERANT la nécessité de poser un bardage sur un pignon du quai de transfert afin de limiter les dommages causés par le vent sur les bâches des semi-remorques FMA (Fonds Mouvant Alternatif) stationnant en contrebas,

CONSIDERANT que les crédits de l'opération ISDI (Installation de Stockage des Déchets Inertes) qui n'a pas débutée sont disponibles,

		Investissement			
		Dépenses		Recettes	
2313/812/3/op°1020	Quai de transfert - bardage	7 000			
2313/812/12/op°1021	ISDI	- 7 000			
		-			

Monsieur le Président propose au Conseil syndical d'adopter la décision modificative n°2 du Budget Primitif 2020.

Après en avoir délibéré, le Conseil Syndical, à l'unanimité :

- ⇒ **ADOpte** la décision modificative n°2 du Budget Primitif 2020 telle que présentée ci-dessus.

5/ TEOM : EXONERATIONS POUR L'ANNEE 2021

Extrait de la délibération

VU l'article L2333-78 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'article 1521-III du Code Général des Impôts,

CONSIDERANT que les exonérations de TEOM (Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères) doivent être votées par le Conseil syndical avant le 15 octobre, pour être transmises aux services fiscaux et appliquées au 1^{er} janvier de l'année suivante,

CONSIDERANT que le SICTOM Nord Allier a fait le choix depuis de nombreuses années d'exonérer de TEOM :

- les redevables assujettis à la redevance spéciale du SICTOM Nord Allier,
- les redevables justifiant d'une collecte par une société agréée et qui n'utilisent donc pas le service de la collectivité.

Monsieur le Président propose au Conseil syndical d'accepter pour l'année 2021 :

- les exonérations de T.E.O.M proposées pour :
 - les établissements collectés par le SICTOM Nord Allier au titre de la redevance spéciale (Code Général des Collectivités Territoriales - article L2333-78)
 - les établissements collectés par des sociétés agréées (Code Général des Impôts - article 1521-III)

Après en avoir délibéré, le Conseil Syndical, à l'unanimité :

⇒ **ACCEPTE**, pour l'année 2021, les exonérations définies ci-dessus.

M. PINET informe que le syndicat a participé à la relance économique, en dispensant de redevance spéciale les entreprises qui n'ont pas pu travailler durant la période de confinement liée à la COVID-19 et qui en ont fait la demande.

6/ MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Extrait de la délibération

VU la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

VU l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, actant que les emplois de chaque collectivité sont créés ou supprimés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement,

CONSIDERANT qu'en vue des Commissions Administratives Paritaires des 9, 10 et 11 décembre 2020 (avancements de grade et promotion interne) et compte tenu des souhaits de promotion présentés par le SICTOM Nord Allier,

Monsieur le Président propose de modifier le tableau des effectifs comme suit :

Secteur Administratif :

Grades ou Emplois	Catégorie	Effectifs ouverts	Effectifs pourvus	Modifications à prévoir
Attaché principal	A	1	1	
Attaché	A	1	0	
Rédacteur principal de 1 ^{ère} classe	B	1	1	
Rédacteur principal de 2 ^{ème} classe	B	1	1	+1
Rédacteur	B	2	1	
Adjoint administratif principal 1 ^{ère} classe	C	6	6	+2
Adjoint administratif principal 2 ^{ème} classe	C	8	6	-2
Adjoint administratif	C	2	0	-1
TOTAL		22	16	0

Secteur Technique :

Grades ou Emplois	Catégorie	Effectifs ouverts	Effectifs pourvus	Modifications à prévoir
Ingénieur principal	A	1	1	
Technicien	B	2	2	
Agent de maîtrise principal	C	1	1	
Agent de maîtrise	C	4	4	+1
Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	C	32	28	-3
Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	C	31	26	-4
Adjoint technique	C	23	20	
TOTAL		94	82	-6

⇒ **Agents en CONTRAT AVENIR :**

	Effectifs ouverts	Effectifs pourvus	Modifications à prévoir
Adjoint technique	2	0	-2
TOTAL	2	0	-2

⇒ **Agents contractuels :**

	Effectifs ouverts	Effectifs pourvus	Modifications à prévoir
Agent de maîtrise	1	1	
Adjoint administratif	1	1	
Adjoint technique	8	6	
TOTAL	10	8	

TOTAL GENERAL DE L'EFFECTIF	128	106	-8
------------------------------------	------------	------------	-----------

Après en avoir délibéré, le Conseil Syndical, à l'unanimité :

- ⇒ **ADOpte** les modifications apportées au tableau des effectifs tel que présentées, à compter du 1^{er} décembre 2020.

7/ FIXATION DU COUT DE TRAITEMENT DES DECHETS VERTS SUR LA PLATEFORME DE COMPOSTAGE DES DECHETS VERTS POUR LES APPORTS EXTERIEURS POUR L'ANNEE 2021

Extrait de la délibération

CONSIDERANT que depuis 2016, les déchets verts d'apporteurs extérieurs sont acceptés, sous les conditions suivantes :

- les tonnages de la collectivité sont prioritaires,
- chaque apporteur extérieur aura un tonnage maximum annuel défini,
- la signature par chacune des parties d'une convention,
- la signature de protocoles de sécurité,

CONSIDERANT l'évolution annuelle des coûts d'exploitation de la plateforme de compostage des déchets verts,

Monsieur le Président propose d'actualiser le tarif à 50 € HT la tonne entrante (TVA à 20 %) pour l'année 2021.

Après en avoir délibéré, le Conseil syndical, à l'unanimité :

- ⇒ **APPROUVE** la convention type,
- ⇒ **ADOpte** le tarif de 50 € HT/tonne entrante pour l'année 2021,
- ⇒ **AUTORISE** son Président à signer la convention correspondante avec tout apporteur extérieur qui en fait la demande et respecte les conditions d'acceptabilité.

8/ CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'ESPERLUETTE POUR LA CREATION D'UN SITE DE COMPOSTAGE PARTAGE

Extrait de la délibération

VU la délibération en date du 13 juin 2019 par laquelle le Conseil Syndical a adopté le Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA),

CONSIDERANT que ce dernier a pour objectif principal de réduire la quantité de déchets produits sur son territoire aux moyens d'actions de communication et de prévention organisées en collaboration avec les acteurs de son territoire, sur plusieurs thématiques, dont la gestion de proximité des biodéchets,

CONSIDERANT que le SICTOM Nord Allier entend développer le compostage de proximité et partagé avec les acteurs situés sur son territoire, afin de promouvoir cette gestion vertueuse des biodéchets,

CONSIDERANT que le SICTOM Nord Allier entend accompagner la création de sites de compostage partagé et pas uniquement dans l'habitat collectif et dans les quartiers et propose de conventionner avec tout partenaire intéressé. L'intérêt de la démarche réside dans le fait de faire coïncider geste éco citoyen, lien social en valorisant collectivement les biodéchets et la création de compost,

CONSIDERANT le partenariat entre le SICTOM Nord Allier et l'Esperluette pour diverses actions, notamment être le relais de la distribution des composteurs individuels,

Monsieur le Président propose de signer une convention avec l'Esperluette ayant pour objet de définir les modalités relatives à l'installation et le suivi d'un site de compostage partagé sur son terrain, en précisant les engagements respectifs de chacune des parties prenantes.

Après en avoir délibéré, le Conseil syndical, à l'unanimité :

- ⇒ **APPROUVE** les termes de la convention de partenariat avec l'Esperluette,
- ⇒ **AUTORISE** son Président à signer ladite convention ainsi que les éventuels avenants à intervenir.

9/ INFORMATIONS SUR LES DECISIONS PRISES DANS LE CADRE DES DELEGATIONS DU CONSEIL SYNDICAL AU PRESIDENT

➤ Indemnisation d'assurance

Assurance	Sinistre	Montant remboursé	Date du remboursement
Véhicules et risques annexes SMACL	Accrochage SICTOM/M. STANCIU VAM20/01 du 16 janvier 2020	1 000 €	28 septembre 2020

➤ Dépenses imprévues sur investissement

Le SICTOM Nord Allier a débuté la réhabilitation de l'ensemble de ses déchèteries et a créé fin 2017 une autorisation de programme afin d'étaler ces travaux sur plusieurs années.

En 2020, il a été prévu de réaliser des travaux de mise aux normes de l'ensemble de nos déchèteries.

Suite à l'avenant n°1 du marché 2018-PA-09, il est nécessaire d'abonder l'opération n° 31 - Déchèterie de Bourbon l'Archambault à hauteur de 1 000 €, en prélevant sur les crédits de dépenses imprévues de la section d'investissement inscrits au budget primitif 2020.

Solde des crédits "Dépenses imprévues" après virement	
Section de fonctionnement	Section d'investissement
Chapitre 022	Chapitre 020
20 000 €	92 307 €

10/ INFORMATIONS DIVERSES APPORTEES PAR LE PRESIDENT AU CONSEIL SYNDICAL

➤ Distribution de compost du 8 au 30 octobre 2020 de 9h-12h30 / 13h45-17h30

- **Jeudi 8 octobre et samedi 10 octobre**
Déchèterie Dompierre s/Besbre
- **Mardi 13 octobre et jeudi 15 octobre**
Déchèterie Neuilly le Réal
- **Samedi 17 octobre**
Plateforme de compostage des déchets verts - Chézy
Des visites de la plateforme seront proposées tout au long de la journée : 9h30, 11h, 14h et 15h30
- **Mardi 20 octobre et samedi 24 octobre**
Déchèterie Lurcy Lévis
- **Mardi 27 octobre et vendredi 30 octobre**
Déchèterie Bourbon l'Archambault

Quantité maximale : 100 litres

Apportez des contenants rigides, une pelle pour vous servir et un justificatif de domicile.

Respectez les gestes barrières, port du masque obligatoire.

➤ Dates prochaines réunions

- Bureau syndical 25 novembre 2020 17h30
- Conseil syndical 8 décembre 2020 18h Avermes

➤ **SERD (Semaine Européenne de la Réduction des Déchets) : 21 au 29 novembre 2020**

Sauf contraintes sanitaires, le SICTOM proposera comme chaque année des animations, des ateliers sur le thème de la réduction des déchets. Ouvrez l'œil, suivez le SICTOM sur Facebook avec Adèle Luciole et surfez sur son site Internet www.sictomnordallier.fr

➤ Visites du site

M. PINET informe que 56 élus ont visité le SICTOM Nord Allier la semaine dernière.

➤ Journée Nationale de lutte contre le gaspillage alimentaire

Dans le cadre de la Journée Nationale de lutte contre le gaspillage alimentaire, le 16 octobre 2020, le SICTOM Nord Allier a contacté 134 restaurateurs de son territoire, pour leur proposer de s'engager à ses côtés.

11 restaurateurs ont répondu présent à cet appel, et sont dotés gracieusement par le SICTOM Nord Allier, de « gourmet bag » et de supports de communication adaptés (stickers menu, stickers vitrine, stickers de boîtes, et chevalets de table réalisés par la DRAAF Auvergne Rhône Alpes). Cette dotation a fait l'objet d'une évaluation préalable avec les différents restaurateurs, afin de s'adapter au mieux à leurs besoins.

Dès le 16 octobre, chacun des restaurateurs engagés devra apposer les différents supports de communication et proposer à ses clients de quitter le restaurant avec leurs restes alimentaires dans les boîtes « gourmet bag ». Ainsi, de nombreux déchets alimentaires seront écartés de la poubelle d'ordures ménagères, en étant consommés ultérieurement par les clients, cela s'inscrivant dans une démarche éthique, écologique et économique.

03230 LIMOISE	Auberge des ormes (Mme CHAFFRAIX)	17 route des ormes
03000 MOULINS	Au bon coin Chez Mayeul (Mr CONA)	30 rue de Lyon
03000 MOULINS	Chez les Tontons (Mr SAVIDAN)	27 rue Mathieu de Dombasle
03000 MOULINS	Brasserie Les Ducs (Mr BUSINECCI)	27 rue de l'Horloge
03000 MOULINS	HIPPOPOTAMUS (Mr VIGNAL)	16 rue Marcellin Desboutsins
03000 MOULINS	Le Face à Face (Mr CHUZEL)	28 rue François Péron
03000 MOULINS	L'Entracte (Mr HANGARD)	4 cours Jean Jaurès
03000 MOULINS	Pizzeria restaurant Gloria (Mme DE LUCA)	11 rue Wagram
03000 MOULINS	Miam Box (Mme JOUANNIN)	Cours de Bercy
03460 TREVOL	Le Four à chaux (Mme FOIGNE)	2 rue du four à chaux
03400 YZEURE	L'Atelier Grill (Mr GUILLOT)	31 Place Jules Ferry

11/ QUESTIONS DIVERSES

Aucune question diverse n'a été formulée par écrit au SICTOM Nord Allier.



M. NAFFETAS demande la possibilité de changer l'horaire des Conseils syndicaux prévus à 18h, et ce afin de faciliter l'organisation des délégués actifs et/ou domiciliés en limite du territoire du SICTOM.

M. PINET propose de solliciter l'avis de l'ensemble des délégués par mail.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h45.

Fait à Chézy, le 9 novembre 2020

Le secrétaire de séance,
Jean Luc ALBOUY